Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 95 (1966)

Heft: 8

Rubrik: Allocution aux instituteurs fribourgeois sur la déclaration conciliaire, vendredi 20 mai 1966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Allocution aux instituteurs fribourgeois sur la déclaration conciliaire, vendredi 20 mai 1966

Mes Révérendes Sœurs,
Mesdemoiselles, Mesdames,
Messieurs,

Votre Evêque est heureux de se recueillir avec vous, sous le signe du Jubilé ordonné par Sa Sainteté le Pape Paul VI, en vue de nous apprendre à tous à vivre dans l'esprit du Concile œcuménique. Je vous remercie d'être venus nombreux à ce rassemblement, je remercie avec vous les personnes qui ont pris l'initiative de cette rencontre et qui l'ont organisée. Elle se tient sous le double patronage de M. le Directeur de l'Instruction publique, de ses collaborateurs et de l'Evêque responsable, sur le plan diocésain, de l'éducation chrétienne de notre jeunesse.

La collaboration intime de l'Eglise et de l'Etat, dans le respect mutuel de chacun des deux pouvoirs, est une grâce que Dieu a faite à notre pays, et il est heureux qu'il nous ait été possible de consacrer une journée spéciale pour le jubilé du corps enseignant catholique fribourgeois. L'Evêque qui vous parle est heureux de profiter de cette occasion de s'adresser à vous pour vous renouveler sa gratitude profonde pour la collaboration si précieuse que vous apportez à nos prêtres et que vous m'apportez à moi-même, dans l'accomplissement de notre tâche. Nous nous efforcerons toujours mieux, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, de comprendre votre dévouement et d'y répondre par toujours plus de confiance et d'estime. Les éducateurs d'aujourd'hui rencontrent trop de difficultés, au milieu des aberrations de plus en plus accentuées, auxquelles sont exposés nos jeunes, pour que nous ne donnions pas à l'enfance et à la jeunesse le spectacle d'une collaboration intime. Les désaccords et les divisions ne feraient que rendre encore plus difficile l'accomplissement de notre mission.

Mais pour nous unir toujours mieux, le meilleur moyen est de nous renseigner en profondeur sur les exigences de notre foi et aussi sur la beauté exaltante de notre mission. Et c'est pourquoi je voudrais commenter pendant quelques instants, comme on me l'a demandé, la déclaration conciliaire sur l'éducation chrétienne.

Le principe fondamental

Le principe fondamental en ce domaine que l'Eglise rappelle une fois de plus au début de sa déclaration, et qu'elle a si souvent proclamé

d'ailleurs, c'est le droit de l'enfant à recevoir une éducation intégrale en vue de la formation complète de sa personnalité, sur le plan naturel et surnaturel. C'est la conquête de la vraie liberté, c'est la capacité pour lui de s'insérer activement dans les groupes qui constituent la communauté humaine (déclaration N° 1 et 2).

Les responsables de l'éducation

Au service de droit de l'enfant se placent les parents, la société civile et l'Eglise. Le droit des parents est le droit fondamental et c'est eux qui ont la première responsabilité dans le domaine de l'éducation. Leurs droits et leurs devoirs sont, dit la déclaration, premiers et inaliénables. Ce qui fait, dit le document, qu'ils doivent jouir d'une liberté véritable dans le choix de l'école. Les pouvoirs publics, dont le rôle est de protéger et de défendre les libertés des citoyens, doivent veiller à la justice distributive en répartissant l'aide des fonds publics de telle façon que les parents puissent jouir d'une authentique liberté dans le choix de l'école de leurs enfants et selon leur conscience (chap. 6, au début).

La société civile et l'Etat

Mais ce droit des parents que l'Etat doit respecter, dont il doit favoriser l'exercice, ne va pas jusqu'à nier – loin de là – à l'Etat lui-même le droit et le devoir d'intervenir dans le domaine de l'éducation. L'Etat a le droit et le devoir de *compléter* l'œuvre de la famille et non pas de se substituer à elle. Mais ce devoir de compléter la famille, l'Etat le possède de par sa nature, ce n'est pas une simple concession que feraient les parents à l'Etat. Tout cela se retrouve dans le chap. 6: «L'Etat doit donc garantir le droit des enfants à une éducation scolaire adéquate, veiller à la capacité des maîtres au niveau des études, ainsi qu'à la santé des élèves et d'une façon générale développer l'ensemble du système scolaire, sans perdre de vue le principe de subsidiarité, donc en excluant n'importe quel monopole scolaire. Tout monopole de ce genre est en effet opposé aux droits innés de la personne humaine, au progrès et à la diffusion de la culture elle-même, à la concorde entre les citoyens, enfin au pluralisme qui est aujourd'hui la règle dans un grand nombre de sociétés» (N° 21).

L'Eglise

Les tâches éducatives, dit le Concile, concernent enfin à un titre tout particulier l'Eglise, non seulement parce que déjà en tant que société il

faut lui reconnaître une compétence dans le domaine de l'éducation, mais surtout parce qu'elle a pour fonction d'annoncer aux hommes la voie du salut, de communiquer aux croyants la vie du Christ et de les aider par une attention constante à atteindre le plein épanouissement de cette vie du Christ. A ses enfants l'Eglise a donc tenu comme Mère d'assurer l'éducation qui inspirera toute leur vie de l'esprit du Christ, en même temps elle s'offre à travailler avec tous les hommes pour promouvoir la personne humaine dans sa perfection, ainsi que pour assurer le bien de la société terrestre et la construction d'un monde toujours plus humain» (N° 14 et 15, chap. 3).

L'éducation relève donc à des titres divers, comme nous l'avons rappelé souvent, des parents, de la société civile et de l'Eglise. Un lieu privilégié de rencontre de ces trois groupes de responsables, c'est précisément l'école qui, avec ses caractéristiques propres, est au service de l'enfant. Mais le bon fonctionnement de l'école suppose d'une part l'existence d'un corps enseignant bien préparé et profondément dévoué, consacré, dirais-je, à sa tâche, et d'autre part la collaboration des maîtres et des commissions scolaires avec les divers pouvoirs desquels relève l'école: la famille, l'Etat, l'Eglise. Tout cela est mis en évidence par le chapitre 8 de la déclaration. L'existence d'un corps enseignant qualifié et dévoué suppose tout un ensemble de collaboration de la part de la famille, de l'Etat et de l'Eglise. Nous avons le bonheur, dans notre pays de Fribourg, de jouir depuis longtemps de cette collaboration et en particulier d'un corps enseignant que beaucoup nous envient. L'Evêque qui vous parle a toujours considéré comme un de ses devoirs, à la fois les plus agréables et les plus pressants, de remercier publiquement notre corps enseignant, soit à l'occasion des visites pastorales dans les paroisses, soit dans d'autres circonstances, comme les fêtes de céciliennes, par exemple. Je voudrais à ce propos remercier publiquement, comme je l'ai fait tant de fois, notre corps enseignant, remercier les autorités civiles et religieuses qui se préoccupent de nos maîtres d'école. Le corps enseignant doit pouvoir compter sur cette compréhension de la famille, de l'Etat et de l'Eglise, et je suis bien certain que dans l'ensemble cette collaboration existe chez nous. Il peut y avoir, bien sûr, des circonstances qui font que les uns et les autres mettent davantage en évidence tel ou tel secteur de leur droit ou de leur devoir, cela s'explique pleinement, ainsi le groupement des enseignants sur le plan professionnel est une chose qui va de soi. Il y a toujours moyen de défendre ses droits, dans le cadre du bien commun, et je suis persuadé que c'est dans cet esprit-là que notre corps enseignant s'affirme et se défend.

Mais ce qui est nécessaire aussi et que le Concile rappelle, c'est la nécessité d'une liaison profonde et confiante entre parents, maîtres, Etat et Eglise. Ces rencontres ont commencé chez nous depuis longtemps, précisément par la société fribourgeoise d'éducation, mais il importe de les

continuer, de les rendre toujours plus efficaces et pour cela tous ceux qui se rencontrent sur le plan de l'école doivent être bien persuadés qu'ils ont besoin les uns des autres et que leur tâche ne pourra s'accomplir sans le concours des uns et des autres. La société fribourgeoise d'éducation doit contribuer à faire se rencontrer, pour le plus grand bien de l'enfant, les membres du corps enseignant, les représentants des familles, les représentants de l'Etat et de l'Eglise. A ses origines, la société fribourgeoise d'éducation a été un rassemblement destiné à défendre l'existence de l'école catholique au temps des luttes contre le bailli scolaire. M. le chanoine Barbey l'a fait voir dans son ouvrage si vivant consacré au chanoine Schorderet.

Dans les circonstances actuelles, cette association doit continuer son œuvre en se mettant dans le sillage du Concile. Que les éducateurs chrétiens se maintiennent donc en rapport les uns avec les autres. Qu'ils s'appuient sur ce qui se réalise autour d'eux. Qu'ils collaborent avec leurs frères des différentes écoles du pays et très spécialement avec ceux qui sont animés du même idéal. Le Concile nous y aidera.

+ François Charrière
Evêque Lausanne Genève Fribourg

Ecole pédagogique privée **FLORIANA**

Pontaise 15 Lausanne Téléphone 24 14 27
Direction: E. Piotet

Excellente formation de
Gouvernantes d'enfants
Jardinières d'enfants
et d'Institutrices privées

Placement des élèves assuré

La directrice reçoit tous les jours de 11 heures à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

bien achalandé
vend bon
marché

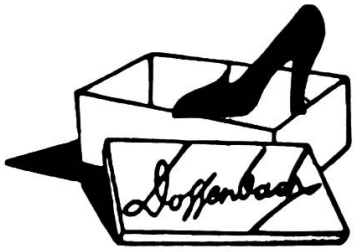

Aux Arcades et Rue de Romont 14, **Fribourg**

Aux Arcades, **Morat**